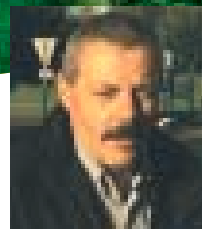


# BONNAC infos

Claude BRUNAUD  
Maire de  
Bonnac-la-Côte



## Édito

*Pour tenter de faire oublier ses échecs - incapacité à juguler la crise, endettement de l'Etat porté à un niveau inégalé - le Gouvernement cherche à déplacer le débat vers les collectivités locales, accusées de tous les maux, alors qu'elles financent 70% des investissements en France...*

*Première « attaque » fin 2009, avec la suppression de la taxe professionnelle (payée par les entreprises) dont personne ne sait aujourd'hui à quelle hauteur elle sera compensée pour les collectivités locales à partir de 2011. Comment vont être financés les investissements prévus ou engagés, si ce n'est en faisant davantage supporter la fiscalité locale par les ménages ?!*

*Episode suivant, la « réforme » des collectivités territoriales qui s'engage et contient de réelles menaces pour la vie quotidienne des citoyens.*

*Deux exemples parmi bien d'autres. Les Départements et les Régions se verraient retirer la « clause de compétence générale » qui leur permet, par exemple, de financer des activités culturelles ou sportives. Que vont devenir ces activités ? Vont-elles disparaître ? Ce n'est pas l'Etat, exsangue financièrement, qui va intervenir !*

*Deuxième exemple : les communes devront financer au minimum 50% de leurs investissements, avec un recours aux subventions limité. Avec là encore, toutes les conséquences en matière de remise en cause des équipements de proximité nécessaires et d'augmentation de la fiscalité locale pour les ménages (voir page 4).*

*Nous assistons à une véritable « recentralisation » - dénoncée par les élus locaux de tous bords - visant à encadrer, limiter les libertés et possibilités d'intervention des collectivités locales.*

*Une recentralisation contraire aux intérêts des citoyens qui veulent pouvoir compter sur les élus locaux en matière de présence et d'action sur le terrain, d'écoute et de dialogue, de développement d'équipements et de services de proximité.*

## « L'actu » de Bonnac

→ Un nouvel artisan sur la commune

« Passion jardins », tel est le nom de l'entreprise créée par M. Franck Frixon → Suite page 3

→ Accueil des nouveaux habitants

La Municipalité invite les bonnacois nouvellement installés → Suite page 3

→ Pleins feux sur les associations : « Couture plaisir »

Pour celles et ceux qui souhaitent s'initier à la couture → Suite page 3



## COMMERCES ET SERVICES EN AVANT-PREMIÈRE

Après la bibliothèque dans son précédent numéro, Bonnac Infos vous présente en avant-première les esquisses des commerces et services du bourg dont la conception a été confiée au cabinet OX Architectures. → Suite page 2

→ Réforme des collectivités locales : le savez-vous ?

→ A noter sur votre agenda...

→ Aides aux familles pour les vacances

[dossier  
Le point  
sur !]

infos  
« en direct »

« Brèves » page 4

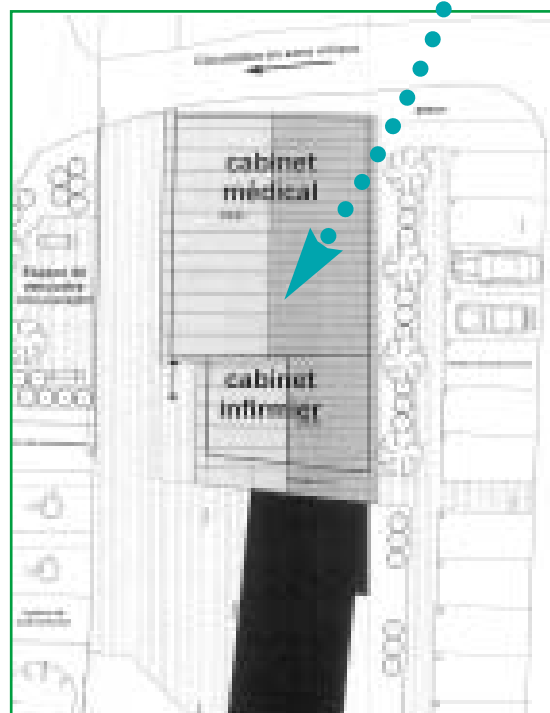
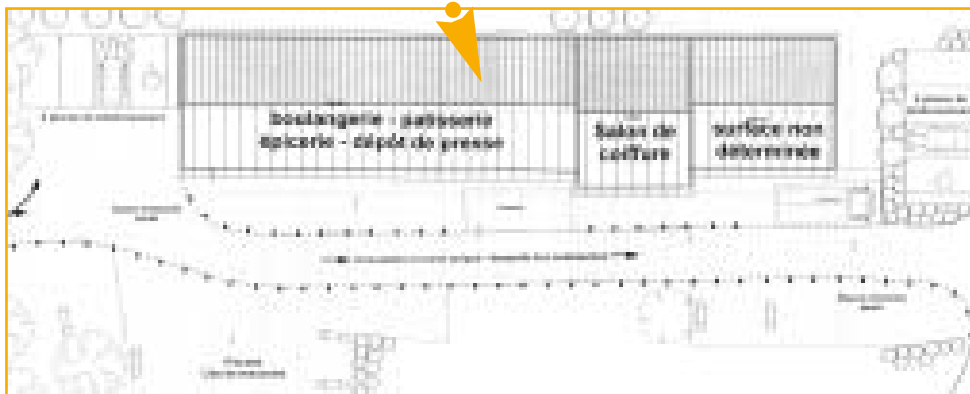
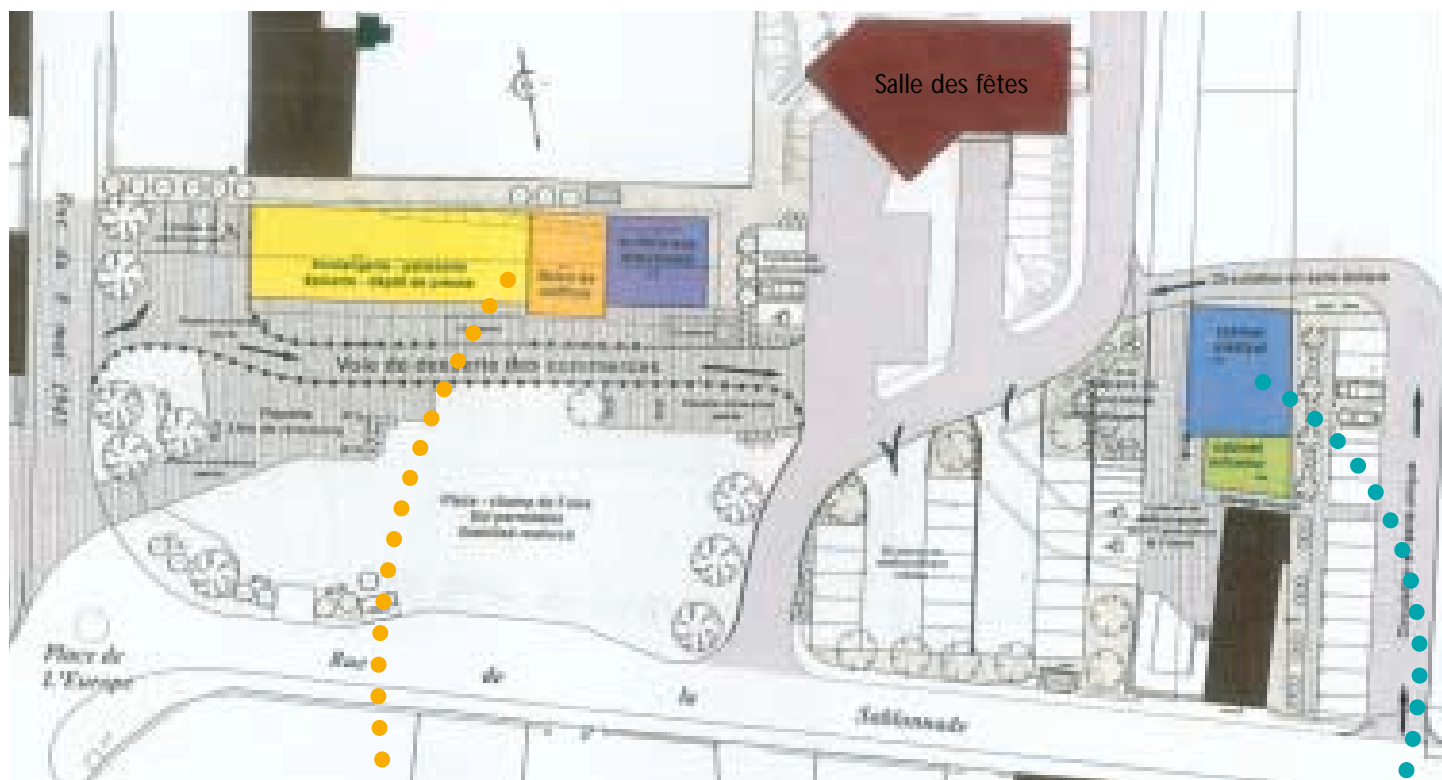
dossier  
Le point  
sur !

# COMMERCES ET SERVICES EN AVANT-PREMIÈRE

Après la bibliothèque dans son précédent numéro (n°5 - 4<sup>ème</sup> trimestre 2009), Bonnac Infos vous présente en avant-première les esquisses des commerces et services du bourg dont la conception a été confiée au cabinet OX Architectures.

Les commerces seront implantés sur la Place du champ de foire, le cabinet médical et le cabinet infirmier seront implantés dans le prolongement de la « maison Penaud » où ils sont provisoirement hébergés.

L'accès au cabinet médical et au cabinet infirmier sera facilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, et les possibilités de stationnement seront améliorées à l'occasion des travaux ■



# A la découverte de Bonnac...

## Léon Dhéralde, Maire et écrivain

**H**abitant à Theillet (qui tire son nom de l'occitan "telh/tilhol" qui veut dire "tilleul"), Léon Dhéralde fut Maire de Bonnac de 1869 à 1874.

Mais indépendamment de son action comme premier magistrat de la commune, Léon Dhéralde s'illustra comme auteur de diverses œuvres en langue limousine, écrivant notamment un recueil de plus de 2000 proverbes limousins, avec leur traduction française, deux volumes de contes et de fables en langue limousine, et une pièce en vers intitulée *Jésus et Lucifer*.

Son œuvre la plus connue demeure cependant un Dictionnaire de la langue limousine (*Diciounari de lo Lingo Limousino, ente l'un trobo, lou ditoun, recourfou, prouverbei*), publié en 1968 par la *Société d'ethnographie de la Marche et du Limousin*, subventionné par le CNRS et patronné par le département d'ethnologie de l'Université de Lettres de Bordeaux.

Très attaché à la langue limousine - qui fut le premier dialecte d'Oc, historiquement et littérairement parlant - Léon Dhéralde écrivait en avant-propos de son Dictionnaire : « avant que cette manie qui se répand de plus en plus dans nos campagnes de franciser le patois, et dans nos villes de le remplacer par je ne sais quel jargon mêlé d'argot, ne se généralise, j'ai dressé procès-verbal de l'état actuel du patois, de sa prononciation ;



je ne dis pas de son orthographe, elle est, pour les limousins limousinant, plus ou moins fantaisiste ».

Né à Limoges le 14 mars 1815 où il s'éteint le 3 mai 1891, Léon Dhéralde - dont la famille était originaire de Saint-Jean-Pied-de-Port (au Pays Basque) et composée principalement de chirurgiens et négociants - serait un descendant du médecin d'Henri de Navarre, futur Henri IV. En 1974, la Ville de Limoges a donné le nom de Léon Dhéralde à une de ses rues, dans le quartier de Beaubreuil. ■

## "L'actu" de Bonnac

### → Un nouvel artisan sur la commune

**"P**assion jardins », tel est le nom de l'entreprise créée par M. Franck Frixon sur Bonnac en novembre dernier. Tontes de pelouses, petites plantations et fleurissement, taille de haies, arbustes ou arbrisseaux, nettoyage et entretien de massifs, débroussaillage et désherbage, évacuation de déchets verts, telles sont les prestations proposées par M. Franck Frixon. Bienvenue à ce dernier ! ■

**Passion jardins :**  
05 55 57 56 01 - 06 79 63 61 98  
passionjardins@orange.fr

### → Accueil des nouveaux habitants

**L**a Municipalité invite les Bonnacois nouvellement installés (au cours de l'année 2009) le **samedi 27 février à 11h** à la Mairie. L'occasion de leur présenter la commune, de répondre à leurs questions et de faire plus ample connaissance autour d'un « pot de bienvenue » ■

### → Pleins feux sur les associations : « Couture plaisir »

**P**our celles et ceux (les hommes ne doivent surtout pas se sentir exclus !!) qui souhaitent s'initier à la couture, s'y perfectionner ou simplement se faire

plaisir, la section « couture plaisir » de Bonnac Loisirs accueille jusqu'à huit participant(e)s les jeudi soirs de 20h à 22h au préfabriqué de l'école.

Au programme de l'année, des séances théoriques communes entrecoupées de séances plus personnelles lors desquelles chaque participant(e) travaille sur son projet (couture déco, création, retouches...) ■



La cotisation est de 25 € par trimestre ou de 8 € pour une séance ponctuelle.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Murielle Roche au 05 55 39 77 53





# Infos "en direct"

## "Brèves"

■ **Nouveaux habitants**  
Les personnes nouvellement installées sur la commune qui n'auraient pas de numéro pour leur habitation sont invitées à se manifester auprès de la mairie pour obtenir celui-ci. Merci à ceux qui l'ont déjà obtenu de l'apposer à l'entrée de leur domicile, au plus près de la boîte aux lettres.

## → Réforme des collectivités locales : le savez-vous ?

Il est beaucoup question des projets du Gouvernement de réforme des collectivités locales. Si les médias ont beaucoup parlé du remplacement des conseillers généraux et des conseillers régionaux par les « conseillers territoriaux », ces projets recèlent bien d'autres menaces qui concernent très directement des communes comme Bonnac et leurs habitants. Le Gouvernement veut en effet imposer aux communes de financer au minimum 50% de leurs investissements et de limiter leur recours aux subventions. Exemple : pour la construction de la bibliothèque - dont le montant est de 137 900 € - la commune a obtenu 83 235 € de subventions (DRAC, Conseil Général), soit 60,4 % du coût global. Avec le projet du Gouvernement (subventions ramenées à 50%), le surcoût pour le budget communal serait de 14 285 €, soit 26,1% en plus (coût pour la commune : 68 950 € au lieu de 54 665 €). Si le Parlement adopte le projet de loi du Gouvernement, les communes comme Bonnac seront confrontées au choix suivant : augmenter les impôts locaux ou renoncer à la création d'équipements de proximité répondant aux besoins de la population... avec, en outre, toutes les conséquences négatives pour l'activité économique et les emplois des entreprises qui effectuent ces travaux ! ■

## ■ Coup de chapeau à...

Jean-Pierre Faure, agent technique de la commune, qui n'a ménagé ni sa peine, ni son temps pour rendre praticables les routes de Bonnac lors des épisodes neigeux que nous avons connus. Lors de la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier notamment, et alors qu'il était en congés, Jean-Pierre Faure est revenu de son propre chef pour, avec le matériel communal, sillonner tous les matins dès 5h 30 - samedi et dimanche compris - les routes de la commune pour améliorer les conditions de circulation des Bonnacais. Chapeau !

## ■ Haut débit

Le Conseil Municipal considère comme inadmissibles les retards constatés tant en matière de déploiement du haut débit sur Bonnac que d'investigation sur les « zones blanches » (non couvertes par Wimax) demeurant sur la commune. Il a décidé d'engager des démarches auprès du Syndicat mixte Dorsal, en charge du déploiement du haut débit, et de son délégué, Axione Limousin, pour que soient recherchées dans les plus brefs délais toutes les solutions permettant de remédier à cette situation, y compris l'implantation d'un nœud de raccordement à proximité du sous-répartiteur du bourg qui permettrait à l'ensemble des bonnacais de bénéficier de l'ADSL.

## → A noter sur votre agenda...

■ **A** u programme des événements à venir sur la commune pour ce trimestre la « Bonnac X TREME » (VTT) le dimanche 7 mars ; le Carnaval des enfants, organisé par l'Association des parents d'élèves et suivi d'un bal organisé par la Musique Traditionnelle le samedi 13 mars ; le thé dansant des aînés le dimanche 14 mars ■



## → Aides aux familles pour les vacances

Le Conseil Municipal a réévalué l'aide attribuée aux familles bonnacaises dont les enfants fréquentent un centre aéré ou une colonie de vacances. Cette aide est basée sur le quotient familial (plafonné à 12 603 €) et calculée sous forme de subvention journalière de la manière suivante :

### Quotient Familial

inférieur à 6 720 €  
compris entre 6 720 et 8 401 €  
compris entre 8 402 et 10 081 €  
compris entre 10 082 et 12 602 €

### Subvention Journalière

4,26 €  
3,81 €  
3,25 €  
2,76 €

Cette aide est plafonnée à 30 jours par enfant et par an pour les centres aérés et à 21 jours par enfant et par an pour les colonies de vacances. Pour plus d'informations, contacter la mairie ■

# Contacts "utiles"

## Numéros d'urgence

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Aide Médicale d'Urgence - SAMU : 15

EDF-Sécurité dépannage : 0 810 333 087

Cabinet Médical : 05 55 56 36 20 - 05 55 36 18 19

Cabinet infirmier : 05 55 37 26 85

Service des eaux : 05 55 45 62 36

Ecole : 05 55 36 66 06

Garderie : 05 55 36 86 30

Communauté d'agglomération

Limoges Métropole : 05 55 45 79 00

www.agglo-limoges.fr

# BONNAC Infos

Journal de liaison de la commune de Bonnac-la-Côte

10, rue de la Mazelle  
87270 BONNAC-LA-COTE  
Tél. : 05 55 39 93 01  
Fax : 05 55 39 62 83

mairie.bonnac@wanadoo.fr  
www.bonnac-la-cote.fr

trimestriel N°6

janvier, février, mars 2010

Claude Brunaud  
Directeur de la publication

Chantal Berlanda  
Claude Brunaud  
Vincent Combelle  
Martine Filleul  
Viviane Gatinier  
Solange Lage  
Jean-Jacques Lamy  
Comité de rédaction

Mairie de Bonnac  
Iconographie

Faubourg Communication  
Conception maquette

GDS Imprimeurs  
Imprimerie

Dépôt légal  
1<sup>er</sup> trimestre 2010

Tous droits de reproduction,  
même partiels, sont interdits  
sans l'accord de la rédaction.

N° ISSN en cours